Informations de base	
2007/2629(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur un moratoire universel sur la peine de mort **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/09/2007	Débat en plénière		Résumé
27/09/2007	Décision du Parlement	T6-0418/2007	Résumé
27/09/2007	Résultat du vote au parlement		
27/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2629(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0357/2007	25/09/2007	
Proposition de résolution		B6-0358/2007	25/09/2007	
Proposition de résolution		B6-0359/2007	25/09/2007	
Proposition de résolution		B6-0360/2007	25/09/2007	
Proposition de résolution		B6-0361/2007	25/09/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0418/2007	27/09/2007	Résumé

Résolution sur un moratoire universel sur la peine de mort

2007/2629(RSP) - 27/09/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le 25 septembre 2007 sur la question de la mise en œuvre de la décision du Conseil relative au moratoire sur la peine de mort, le Parlement européen a adopté par 504 voix pour, 45 contre et 14 abstentions, une résolution commune proposée par les groupes **PPE-DE**, **PSE** , **ALDE**, **Verts/ALE** et **GUE/NGL** et Mme Roberta **ANGELILLI** (UEN, IT) dans laquelle il prie pour la 3ème fois la Présidence et les États membres de l'Union de présenter une résolution sur le moratoire sur la peine de mort, lors de la 62ème session de l'Assemblée générale des Nations unies et à faire en sorte que le plus grand nombre possible de pays cosignent la résolution.

Dans la foulée, il invite la Présidence de l'Union à encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le 2ème protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et à encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer le protocole n° 13 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatif à l'abolition de la peine de mort.

Il rappelle que l'appel en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort est une décision politique visant clairement à **abolir la peine de mort partout dans le monde** et que l'objectif fondamental de la Présidence de l'Union et de ses États membres est de faire en sorte que le contenu politique de la résolution soit l'adoption de ce moratoire mondial en tant qu'étape majeure vers l'abolition définitive de la peine de mort.

Il réitère son appui aux institutions et aux États membres de l'Union pour qu'ils déclarent, de concert avec le Conseil de l'Europe, le 10 octobre de chaque année "Journée européenne contre la peine de mort" et déplore que le Conseil ne soit pas unanime à ce sujet. Il demande dès lors au futur gouvernement polonais d'appuyer pleinement cette initiative, qui traduit les valeurs fondamentales de l'Union et prie toutes les institutions et les États membres de l'UE de continuer à œuvrer, avec le Conseil de l'Europe, en faveur de cette action.

Il charge enfin son Président de promouvoir cette initiative politique et prie le Conseil et la Commission de favoriser la mise en place de coalitions régionales en faveur du moratoire et de l'abolition.